



LE BILAN DE L'ACTION MUNICIPALE À MI-MANDAT

A l'issue des élections municipales du printemps 2020, la nouvelle équipe municipale a été installée le 23 mai et s'est mise au travail pour répondre aux besoins locaux, dans l'intérêt général des habitant(e)s de la Commune.

Au terme de ces 3 années d'actions collectives, à mi-mandat, il nous a semblé opportun de faire un bilan d'étape pour mesurer le chemin parcouru sur certains dossiers et fixer les priorités pour ceux qui restent à faire avancer jusqu'au terme du mandat, au printemps 2026.

Pour structurer ce bilan d'étape, nous avons regroupé les dossiers par grandes thématiques, à savoir :

- **1.- Sobriété énergétique & production d'énergies renouvelables**
- **2.- Renforcement de l'usage des transports ferroviaires et sécurité routière**
- **3.- Urbanisation & infrastructures communales**
- **4.- Implications dans le fonctionnement des structures intercommunales**
- **5.- Culture & soutien aux Associations locales**
- **6.- Communication locale**

1.-Sobriété énergétique & production d'énergies renouvelables

Nous avons identifié cette thématique dans nos priorités d'action en 2020, mais force est de constater qu'elle a pris un relief particulier au cours des dernières années, en particulier avec le renchérissement du coût de l'énergie.

La restructuration des locaux de la Mairie réalisée lors du mandat précédent permet aujourd'hui de bénéficier d'une réduction sensible des consommations d'énergie, du fait du chauffage en place par le biais de pompes à chaleur.

Nous nous sommes attachés à poursuivre ces efforts d'investissement en faveur de la sobriété énergétique sur d'autres structures du patrimoine communal.

1.1.- Les actions conduites en matière de sobriété énergétique

Depuis 2020, nous avons en effet œuvré sur plusieurs dossiers pour réduire la consommation énergétique des bâtiments municipaux, tout en faisant les travaux d'entretien nécessaires.

La rénovation du chauffage de la salle polyvalente

Le chauffage électrique avec soufflerie en place était bruyant, très énergivore et obsolète.

L'installation en 2022 d'une pompe à chaleur a permis de réduire très significativement la consommation énergétique, tout en améliorant le confort des usagers de cette salle.



Le coût hors taxes de cet investissement a été de 13,570 k€ pris en charge à 40% par le Conseil départemental de Haute-Garonne.



La réfection de la toiture de l'atelier municipal et l'installation concomitante d'une unité de production photovoltaïque destinée en priorité à l'autoconsommation pour la Mairie

La toiture de l'atelier municipal n'était plus étanche et sa réfection était nécessaire. La rénovation a été effectuée en début d'année 2023, ce qui a permis l'installation de l'unité de production photovoltaïque d'une puissance de 6 kWc sur cette toiture, effectivement mise en service le 28 février dernier.

L'installation d'un tableau électrique pour l'atelier a été réalisée à cette occasion, ce qui va permettre aux agents municipaux de rénover son installation électrique d'ores et déjà alimenté à partir de la Mairie, en supprimant ainsi un abonnement électrique pour l'atelier et l'église.



Le coût de la réfection de la toiture s'est élevé à 15,400 k€ H.T. pris en charge à 40% par le Conseil départemental.

L'installation de production photovoltaïque a été financée par la Commune, à hauteur de 10,490 k€ H.T., avec la perspective de l'amortir par l'autoconsommation de sa production, avec revente de l'excédent sous contrat pendant 20 ans avec EDF-OA.

Ce projet à valeur démonstrative fera l'objet d'un suivi régulier dans le temps, pour en mesurer l'intérêt en termes de réduction des coûts de consommation électrique.

La rénovation du chauffage des locaux de la crèche

Le système de chauffage de la crèche était alimenté au gaz propane liquide, ce qui engendrait des coûts de fonctionnement très onéreux pour la crèche. Par ailleurs en période de fortes chaleurs, la température intérieure n'était pas compatible avec les exigences pour l'accueil des très petits enfants.

Dès lors, 2 dispositifs complémentaires ont été mis en place,



- d'une part pour climatiser les locaux : installation de 4 pompes à chaleur couvrant l'ensemble des locaux, pendant la semaine de fermeture de février 2023 ;
- d'autre part, pour chauffer les locaux : installation d'une pompe à chaleur air-eau à la place de la chaudière gaz tout en réutilisant le plancher chauffant en place, pendant la fermeture annuelle d'août dernier.

L'investissement global représente 60 k€ H.T., fortement soutenu par la CAF de Haute-Garonne à hauteur de 80%.

La poursuite de la réfection de l'éclairage public

La réfection de l'éclairage public de la place de la Mairie a été réalisée au printemps 2023, avec la mise en place d'ampoules led, ce qui fait qu'aujourd'hui la totalité de l'éclairage public municipal est équipé de ces ampoules basse consommation.

Nous avons également mis en place depuis début 2023, sur le secteur Lalenne -Le Rabailly – Filhol, une coupure nocturne de l'éclairage public, de 23 h à 6 h toutes les nuits, pour réduire la consommation et favoriser la biodiversité nocturne.

1.2.- Les actions pour la production locale d'énergies renouvelables

Outre ces efforts pour réduire l'impact de nos bâtiments en matière environnementale, nous avons eu l'opportunité d'apporter notre contribution locale à l'effort national de production d'énergies renouvelables, nécessaires pour atteindre les objectifs de réduction de l'usage des énergies fossiles.

C'est pourquoi nous avons développé au cours des dernières années plusieurs partenariats aboutissant à la **production d'énergie photovoltaïque** sur le territoire de notre Commune. 3 dossiers sont engagés dans l'immédiat à ce titre.

La mise en place d'ombrières photovoltaïques sur le parking de la gare de Mérenvielle



La Commune de Mérenvielle de concert avec le Grand Ouest Toulousain, copropriétaires de ce parking ont attribué à l'automne 2022 à la société « Ombrières d'Occitanie » la mise en place de ces équipements, au terme d'une procédure publique réglementaire d'appel à manifestation d'intérêt pour ce projet.

Le permis de construire a été accordé pour cette installation et l'implantation de ces ombrières devrait intervenir au cours des prochains mois. Il est à préciser que cette mise à disposition du parking

par bail trentenaire donnera lieu au versement d'une soulte de 40 k€ aux 2 collectivités et que l'intégralité des coûts de l'investissement sera prise en charge par Ombrières d'Occitanie.

La puissance de cette installation sera de 300 kWc en revente totale, permettant de couvrir l'équivalent de 20% de la consommation électrique de la Commune de Mérenvielle.

La couverture du boulodrome municipal par des ombrières photovoltaïques

Une deuxième procédure publique d'appel à manifestation d'intérêt a été conduite pour la mise en place d'ombrières photovoltaïques sur le boulodrome municipal en concertation étroite avec l'Association « La Boule Mérenvielloise ».

Au terme de cette procédure, c'est également la société « Ombrières d'Occitanie » qui a été retenue par le Conseil municipal en septembre dernier pour mettre en place ce projet. Les études techniques nécessaires (étude de sol, étude de raccordement au réseau électrique) vont intervenir au cours des prochains mois pour déboucher sur le dépôt du permis de construire en vue d'une réalisation courant 2024.

A ce stade, la puissance prévue de l'installation est de 160 kWc, correspondant à environ 10% de la consommation communale annuelle.

La mise en place d'un partenariat avec « Énergie Citoyenne Pays Portes de Gascogne [ECPG] »

Suite aux divers contacts établis pour développer l'usage de l'autoconsommation photovoltaïque sur le territoire communal, la mise en place dans le courant de l'année 2022 d'un partenariat fructueux avec une Association en place sur le territoire gersois voisin s'est rapidement concrétisée.

Une réunion d'information ouverte aux habitants de Mérenvielle sur ces thématiques de la sobriété et de la production d'énergies renouvelables a eu lieu en décembre 2022, animée de concert par l'équipe municipale et les représentants d'ECPG.

Les bénévoles de cette Association ont confirmé leur disponibilité pour apporter leur appui à celles & ceux qui souhaitent mettre en place des unités de production photovoltaïques pour leur autoconsommation. À ce jour, une quinzaine de projets se sont concrétisés sur la Commune grâce à cet appui.

Par ailleurs, une S.A.S. [SAS] émanant de cette Association [la SAS « ECPPG »] a pour vocation de mettre en place en toiture des unités de production destinée à la revente totale.

Dans le cadre du partenariat mis en place avec ECPPG, nous avons bénéficié de l'appui de l'Association pour la réalisation de l'unité pour l'autoconsommation par la Mairie et la SAS a manifesté son intérêt pour installer une unité de production sur la toiture de la salle polyvalente municipale.

Au terme d'une autre procédure d'appel public à manifestation d'intérêt, nous avons signé en 2023 avec la SAS ECPPG une convention d'occupation précaire pour 20 ans de cette toiture, afin d'y installer une unité de production photovoltaïque d'une puissance de 36 kWc, intégralement prise en charge par la SAS.

Ces 3 projets d'envergure à l'échelle de notre petite Commune cumuleront une puissance de 500 kWc, soit une perspective de production annuelle de l'ordre de 600 MWh représentant environ 30% de la consommation totale d'électricité de la Commune.

Structuration de l'action collective en faveur de la sobriété énergétique et la production d'énergies renouvelables

Suite à la réunion publique de décembre 2022 et aux contacts avec les partenaires locaux entretenus depuis, le Conseil municipal a décidé de la mise en place d'une Commission extra-communale ouverte aux habitants de la Commune.

Cette Commission a pour vocation d'associer le plus grand nombre à ses travaux dans ces domaines pour répondre aux attentes locales. Elle sera réunie avant la fin de l'année 2023.

2.- Le renforcement de l'usage des transports ferroviaires et de la sécurité routière

Ces thèmes ont fait également l'objet d'une forte attention de l'équipe municipale depuis de longues années, en ayant conscience de la forte dépendance de décisions qui ne relèvent pas de la compétence de notre Commune.

Nous avons toutefois eu l'occasion de faire entendre notre position dans le cadre des travaux liés à plusieurs dossiers gérés au niveau intercommunal, qu'il s'agisse du Plan de Mobilité [PDM] ou du Plan Climat Air Énergie et Territoire [PCAET] ou encore des travaux engagés dans le cadre du SCOT de l'Agglomération toulousaine. La gare de Mérenvielle est identifiée comme pôle multimodal en devenir à l'horizon 2030 sur le territoire du Grand Ouest Toulousain pour renforcer sa vocation à participer dans les années à venir au déploiement du futur RER toulousain.

Par ailleurs, le Conseil municipal a voté en juillet dernier l'adhésion de la Commune à l'Association « Rallumons l'étoile », qui milite pour le renforcement de l'usage du train dans les déplacements au sein de la zone d'attraction toulousaine.



En matière de sécurité routière, le hameau de Lalenne / le Rabailly a connu plusieurs accidents routiers au cours des dernières années. Les démarches entreprises par l'équipe municipale auprès du Président du Conseil départemental pour lui demander d'intervenir s'agissant d'une voirie départementale, a conduit à la mise en place au printemps 2023 d'une identification du hameau réduisant de fait la vitesse autorisée de 70 à 50 Km/h.



Un radar pédagogique a également été mis en place à l'intersection de la RD42 et de la route communale Bellevue. Depuis leur mise en place, nous n'avons pas eu connaissance de nouvel accident routier dans ce secteur.

3.- Urbanisation et infrastructures communales

Dans ces domaines plusieurs dossiers lourds sont à noter :

La réfection du réseau de distribution d'eau potable du bourg de Mérenvielle



Suite à plusieurs incidents constatés sur ce réseau ancien, la décision a été prise avec le Syndicat des Eaux de la Vallée de la Save et RÉSEAU31 de procéder à la rénovation du réseau du bourg de Mérenvielle.

C'est ainsi qu'à l'automne 2022, la conduite principale a été intégralement changée sur toute la traversée du bourg, avec au passage la remise à neuf de l'ensemble des branchements et des compteurs de distribution. Ce chantier d'ampleur, représentant un coût global de 367 k€, a été pris en charge intégralement par le Syndicat des Eaux.



Les travaux préparatoires pour la réalisation de l'assainissement collectif du bourg de Mérenvielle

Le raccordement du bourg de Mérenvielle au réseau d'assainissement collectif commun à Lévig-nac et Lasserre-Pradère a été acté au sein des instances de RÉSEAU31. La phase d'études est engagée et ses conclusions seront connues courant 2024, ce qui permettra d'engager la phase travaux en 2025.

La révision du Plan Local d'Urbanisme [PLU]

Par ailleurs, dans la perspective de la réalisation du lotissement prévu en proximité du bourg [Lieu-dit « Vieille Côte »], la révision du PLU est nécessaire. Les travaux préparatoires au lancement de cette révision sont en cours et le Grand Ouest Toulousain va l'acter prochainement.

Plusieurs réunions au cours des 2 dernières années ont eu lieu également avec le promoteur du lotissement pour faire le point sur l'évolution de son dossier, dans la perspective de la mise

au point d'un Projet Urbain Partenarial [PUP] pour acter sa participation financière aux aménagements nécessaires (notamment pour la voirie locale).

Déploiement de la fibre sur la Commune

L'équipe municipale a suivi la mise en place de la fibre sur la Commune au cours des années 2021 & 2022.

Le déploiement est effectif pour l'ensemble des habitations de la Commune depuis le début de l'été 2022, sans difficulté majeure constatée au cours de ce chantier d'importance. Le haut-débit est désormais accessible pour toutes celles et ceux qui le souhaitent, en lien avec l'opérateur de leur choix.

Le dégagement des lignes aériennes dans certains secteurs reste toutefois un sujet de préoccupation qu'il va falloir traiter.

3.- Implication dans le fonctionnement des structures intercommunales

La Commune de Mérenvielle appartient de fait à plusieurs structures intercommunales, qu'il s'agisse bien sûr de la Communauté de Communes du Grand Ouest Toulousain et du SIVOM de la Vallée de la Save qui gère les écoles en commun avec les Communes de Lasserre-Pradère & Sainte-Livrade, mais aussi de syndicats sectoriels tels que le Syndicat départemental d'énergie de Haute-Garonne [SDEHG] ou le Syndicat des eaux de la Vallée de la Save et RÉSEAU31.

Cela implique une représentation permanente de la Commune dans les instances de ces structures, voire l'exercice de responsabilité spécifique au sein de celles-ci.

C'est ainsi que le Maire de Mérenvielle est le 2^{ème} Vice-Président du Grand Ouest Toulousain, en charge des finances, des matériels et des relations extérieures dont le SMEAT et le SCOT. Son adjointe assume quant à elle la Présidence du SIVOM de la Vallée de la Save.

Ces participations sont peu visibles au quotidien localement, mais essentielles pour assurer la représentation des intérêts de la Commune au sein des structures concernées.

Par ailleurs, dans le domaine social, plusieurs conseillers sont impliqués au sein de la Commission sociale de la Commune et de structures dédiées, telles que le Centre social de la Vallée de la Save devenu en juillet dernier la Maison des Habitants de la Vallée de la Save.

4.- Culture & soutien aux Associations locales

La Commune de Mérenvielle apporte tous les ans son soutien financier et matériel aux Associations locales. Une réunion des président(e)s de ces Associations a été organisée en début de cette année à l'initiative de la Mairie pour les inviter à développer la coopération entre elles.

Cela s'est traduit notamment par l'organisation d'une fête du village début juillet dernier portée collectivement par ces Associations.

Par ailleurs, un projet participatif de déploiement de boîtes à livres sur le territoire communal a été engagé en début de mandat. 5 boîtes à livres sont en place depuis le début de l'été 2021, à disposition de toutes & tous.

5.- Communication locale

Depuis de nombreuses années, la Gazette de Mérenvielle est diffusée à tous les habitants de Mérenvielle 2 fois par an. Sa diffusion a été assurée à ce rythme depuis le début du mandat.

2 outils nouveaux de communication ont été mis en place, à savoir :

Le site Internet municipal



Ce site a été développé avec l'appui de Haute-Garonne Ingénierie ([HGI], structure dépendant du Conseil départemental. HGI a mis à notre disposition l'outil numérique adéquat ainsi que l'hébergement du site. La participation financière annuelle pour ces prestations est très modique.

Il permet de mettre à disposition sur tous supports numériques (ordinateur, tablette ou téléphone portable), localement et bien au-delà, l'essentiel des informations à connaître pour vivre à Mérenvielle. Son adresse : <https://www.mairie-merenvielle.fr>

Cet outil est par essence vivant et sa mise à jour est assurée de manière régulière pour intégrer toutes les informations nouvelles ou les mises à jour nécessaires des informations.

L'outil d'information Panneau Pocket



En complément du site, l'outil Panneau Pocket est en place depuis le début de l'année 2020.

Il permet la diffusion rapide des informations sous forme de brèves.

Il est bien entendu à disposition des Associations locales pour relayer leurs informations auprès des abonnés, via l'application dédiée à installer sur les téléphones portables.

La signalétique dans le bourg

Une signalétique pour faciliter le repérage des bâtiments publics et des installations municipales (boulodrome, salle polyvalente, stand de tir) a été mise en place début 2023.

Nous pouvons constater au travers de ce bilan à mi-mandat que plusieurs dossiers d'importance pour notre Commune ont connu des développements significatifs au cours de ces 3 années. La concrétisation de certains de ces projets va nécessiter un suivi probablement jusqu'à la fin de cette mandature.

